

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Julie Aubé		Date d'inspection Le 24 septembre 2026
Nom de l'établissement Garderie chez Julie		Numéro de permis 2015893
Adresse 7692 17 Route Kedgwick NB E8B 1W5		Numéro de téléphone (506) 284-0238
Type de permis Garderie éducative en milieu familial	Nombre maximal d'enfants 6	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Mona Martin	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
--	-----------	--------------------------------	-------------------------------------

Commentaires généraux
- Visite faite à l'établissement en avant midi pour une inspection de surveillance. - Lors de la visite, le ratio est respecté. - Le dossier de l'exploitante contient les vérifications et les documentations requises. - Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement. - Les exercices d'évacuation en cas d'incendie sont menés mensuellement ainsi que la vérification des détecteurs et avertisseurs de fumée. - Les jouets sont variés et en quantité suffisante pour tous les enfants présents. L'exploitante entretient l'aire de jeu extérieur en sorte d'assurer la sécurité des enfants. Aucune structure fixe ne se trouve dans le terrain de jeu. - Un registre d'incidents mineurs est tenu. Le parent est avisé des incidents et signe le registre. - À la suite de la vérification de 4 dossiers des enfants, les dossiers sont complets. Les profils ainsi que les formulaires de consentement sont tous remplis en bonne et due forme. - Observations: Lors de la visite, l'accueil du parent, le changement de couche, les jeux libres ainsi que le dîner fourni par la garderie ont été observés. L'exploitante discute avec les enfants et participe à leurs jeux. L'éducatrice chante lors des transitions. - Discussions avec l'exploitante concernant la politique 902. Le temps d'écran doit être offert dans un but précis et constituer un moment de partage.

original signé par
Mona Martin

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 24 septembre 2026

Date

original signé par
Julie Aube

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 24 septembre 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"